République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

### **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010** ~~~~

# **SUBVENTION 2010 MAISON DES ENTREPRISES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés:

Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, , Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, , Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés :

Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Considérant que le vote du budget primitif 2010 de la Communauté de communes interviendra le 1er mars 2010, Considérant le besoin important de trésorerie nécessaire au fonctionnement de la maison des entreprises en début d'année,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

#### DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter une subvention pour la Maison des Entreprises en 2010 d'un montant prévisionnel de 12 708€, préalablement au vote du budget primitif 2010
- d'inscrire cette subvention au budget primitif de la Communauté de communes qui sera voté le 1<sup>er</sup> mars 2010

Transmission au Représentant de l'Etat Nº 271 le 1 0 FEV. 2010 Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE Gignac, le 1 0 FEV. 2010

Le Président de la Communauté de communes,

Signé: Louis VILLARET

te de Communes Le Président de la Communauté de communes Louis VILLARE GIGNAC

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE ARRIVEE LE 17 FEV. 2010

SEGRETARIAT

Page 1 sur 1

| RAPPORT ADDITIONNEL    | FINANCES |
|------------------------|----------|
| Rapporteur:            |          |
| SUBVENTION 2010        |          |
| MAISON DES ENTREPRISES |          |

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault finance depuis plusieurs années la Maison des Entreprises à St André de Sangonis.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2010 de la Communauté de communes qui n'aura lieu que le 1<sup>er</sup> mars 2010 et en raison d'un besoin important de trésorerie de cette association nécessaire à son fonctionnement en ce début d'année, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer dès maintenant sur cette subvention 2010 en fixant le montant prévisionnel de cette subvention à 12 708€, ce qui correspond au montant attribué initialement et versé en 2009. Cette décision pourra permettre à la collectivité de verser un acompte à l'association en ce début d'année.

Le Conseil communautaire s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2010 qui sera voté le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Je propose donc à l'assemblée :

- **de voter** une subvention pour la Maison des Entreprises en 2010 d'un montant prévisionnel de 12 708€, préalablement au vote du budget primitif 2010
- **d'inscrire** cette subvention au budget primitif de la Communauté de communes qui sera voté le 1<sup>er</sup> mars 2010

Le Président

\_\_Louis VILLARET